



Relevé de décisions du Conseil d'Administration
Séance du 27 octobre 2016
- Paris -

Référence	RD_DIR_CA 2016_10_27
Révision	0
Date d'application	27 octobre 2016
Version	1

Pour information :

22 membres présents et 5 membres représentés sur 27 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le CA approuve le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016.	unanimité	Publication (site web et intranet)
➤ Le CA adopte le bilan social de l'année 2015.	unanimité	Diffusion
➤ Le CA approuve les modifications apportées aux articles 4 et 22 des statuts de la SAS Presses de l'EHESP, permettant : – Le changement du siège social désormais fixé au 2 avenue Gaston Berger 35043 RENNES cedex (article 4) – La création d'une réserve statutaire : ainsi il est créé, jusqu'à décision contraire de l'associé unique (l'EHESP), une réserve statutaire qui, associée à la réserve légale, devra atteindre au minimum 500 000 euros, ladite réserve étant dotée annuellement par prélèvements sur les bénéfices du dernier exercice clos. Aucun prélèvement ne pourra être effectué sur ces deux réserves. Par ailleurs, aucune distribution de dividendes ou de réserves ne pourra intervenir tant que le total de la réserve légale et de la réserve statutaire n'aura pas atteint le seuil de 500 000 euros. (article 22)	unanimité	
➤ Le CA approuve la convention de gestion du bâtiment « Germaine Tillion - Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne » entre l'EHESP et l'Université Rennes 2.	unanimité	
➤ En raison de la baisse de 2,2 M€ de la subvention pour charges de service public du Ministère des affaires sociales et de la santé pour l'année 2016, le CA n'approuve pas le projet de budget rectificatif n° 2 présenté en séance.	17 voix contre 7 voix pour 3 abstentions	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 27 octobre sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.